
DÉCISION N° 2018 / 96 / CIGÉO / 9

**PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE RÉVERSIBLE PROFOND
DE DÉCHETS RADIOACTIFS EN MEUSE / HAUTE-MARNE
(PROJET CIGÉO)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-14,
- vu la lettre de saisine du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) en date du 9 octobre 2012 et le dossier joint relatif au projet de création d'un centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne, dénommé projet CIGÉO,
- vu sa décision n°2012/58/CIGÉO/1 du 7 novembre 2012, décidant d'organiser un débat public,
- vu la décision du conseil d'administration de l'ANDRA du 5 mai 2014 décidant de la poursuite du projet,
- vu la décision n°2017/73/CIGÉO/7, du 8 novembre 2017 désignant Messieurs Pierre GUINOT-DELERY et Jean-Michel STIEVENARD comme garants chargés de veiller à la bonne information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet CIGÉO,
- vu la démission du garant, Monsieur Pierre GUINOT-DELERY, en date du 19 avril 2018,
- vu la décision n°2018/50/CIGÉO/8, du 6 juin 2018, désignant Madame Marie-Line MEAUX et Monsieur Jean-Daniel VAZELLE, comme garants chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet CIGÉO, aux côtés de Monsieur Jean-Michel STIEVENARD,
- vu la décision n°2018/25/PNGMDR/1, du 4 avril 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur la cinquième édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs,

Considérant que :

- le dossier de saisine sur le PNGMDR inclut plusieurs enjeux relatifs au projet CIGÉO, de stockage réversible de déchets radioactifs en couche géologique profonde, tels que la gouvernance et la définition du principe de réversibilité,
- la concertation post-débat public en cours sur le projet CIGÉO doit être parfaitement articulée avec le débat public en cours de préparation sur le PNGMDR,

après en avoir délibéré

DÉCIDE :

Article unique:

Les garants chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet CIGÉO, Madame Marie-Line MEAUX, Monsieur Jean-Michel STIEVENARD et Monsieur Jean-Daniel VAZELLE sont associés aux travaux de la Commission particulière du débat public de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

La Présidente

Chantal JOUANNO